

**Procès-verbal  
de la réunion ordinaire de Conseil Municipal  
du 13 Novembre 2024**

**Etaient présents :** GAUME Marie-Françoise, Maire - NERON Pascal, 1<sup>er</sup> Adjoint –GAUDARD Bernard – GUICHERD Cyril, ALLEGRE Jean Marc Conseillers délégués - PROVOST Eric – BELOT Jean Luc - BASSOT Christine - CORNET-MONAT Béatrice – ROUCHON Dominique - MOUILLER Annie - NERON Sylvie – CUISSET Betty –

Etait excusé : LASSAIGNE Sébastien

**Secrétaire de séance** : BASSOT Christine

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 412024 : DECISION MODIFICATIVE N° 3

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative afin d'honorer le paiement des salaires et charges du personnel sur l'année 2024.

Madame le Maire propose la décision modificative numéro 3

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Compte 64111 Rémunération principal titulaires	: + 4 000.00 €
Compte 64131 Rémunération	: + 4 000.00 €
Compte 6451 URSSAF	: + 5 000.00 €
Compte 6453 Cotisations caisses de retraite	: + 3 000.00 €
	<u>16 000.00 €</u>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Compte 60632 Fourniture de petit équipement	: - 6 000.00 €
Compte 60633 Fourniture de voirie	: - 6 000.00 €
Compte 615232 Entretien réparation réseaux	: - 4 000.00 €
	<u>-16 000.00 €</u>

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Madame Le Maire et à l'unanimité de ses membres :

-Accepte la décision modificative numéro 3

DELIBERATION N° 422024 : LOCATION SALLE ERA POUR ASSOCIATION EXTERIEURE « SAINT ANDRE FANTAISIE » DE SAINT ANDRE D'APCHON

Madame le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération n° 182023 du 04 Avril 2023 concernant les tarifs des salles de la commune.

Madame le Maire rappelle que les locations de la salle ERA, pour des associations extérieures à la commune, seraient décidées en réunion.

Il s'agit de l'association St André Fantaisie de Saint André d'Apchon qui souhaiterait la salle ERA pour les répétitions et les représentations de leur spectacle, du 04 Février au 03 Mars 2025.

En effet, la salle de Saint André d'Apchon est en rénovation.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire et à l'unanimité de ses membres :

- Accepte la location de la salle ERA pour l'association St André Fantaisie de Saint André d'Apchon pour la période du 04 Février au 03 Mars 2025,
- Accepte le montant de 1 800 € pour cette location
- Donne tout pouvoir à Mme le Maire pour signer les pièces utiles au dossier.

DELIBERATION N° 432024 : TARIFS SALLES COMMUNALES DE VILLEMONTAIS, APPLICABLE POUR LES PERSONNES TRAVAILLANT SUR LA COMMUNE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération n° 182023 du 04 Avril 2023 concernant les tarifs des salles de la commune.

Dans cette délibération, il est stipulé que les salles de Villemontais sont louées au Villemontois, contribuables de la commune, pour les ascendants et descendants.

Madame le Maire propose au conseil municipal de proposer ces tarifs aux personnes travaillant sur la commune.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire et à l'unanimité de ses membres :

- accepte de proposer ces tarifs aux personnes travaillant sur la commune.

DELIBERATION N° 442024 REFECTION TOIT DU BÂTIMENT DE LA CANTINE-GARDERIE -DEMANDE DE SUBVENTION ENVELOPPE DE SOLIDARITE 2025

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de refaire le toit du bâtiment de la cantine-garderie sis à Villemontais rue Saint Martin.

En effet, cet immeuble est situé dans un couloir très venté et subissent à chaque tempête de fortes dégradations (tuiles déplacées voire envolées avec risque d'accident et infiltrations).

La toiture de la cantine n'avait pas été refaite au moment de la réhabilitation du bâti en 2018.

Madame le Maire donne lecture du devis concernant ce projet :

- réfection du toit du local communal, devis de la SARL MURE-CHANTELOT de Saint Alban les Eaux (Loire) pour un montant HT de 36 921.82 € soit 44 306.18 €

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire et à l'unanimité de ses membres :

- Accepte le montant du devis ci-dessus pour un montant total HT de 36 921.82 € soit 44 306.18 € TTC,
- Demande la meilleure subvention possible au Conseil Départemental dans le cadre de l'enveloppe solidarité 2025.
- Donne tout pouvoir à Mme le Maire pour signer les pièces utiles au dossier.

DELIBERATION 452024 REFECTION PETIT TOIT DU LOCAL COMMUNAL -DEMANDE DE SUBVENTION ENVELOPPE DE SOLIDARITE 2025

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de refaire le toit du petit local communal sis à Villemontais rue Saint Martin.

En effet, cet immeuble est situé dans un couloir très venté et subissent à chaque tempête de fortes dégradations (tuiles déplacées voire envolées avec risque d'accident et infiltrations).

Madame le Maire donne lecture du devis concernant ce projet :

- réfection du toit du petit local communal, devis de la SARL MURE-CHANTELOT de Saint Alban les Eaux (Loire) pour un montant HT de 10 078.49 € soit 12 094.19 €

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire et à l'unanimité de ses membres :

- Accepte le montant du devis ci-dessus pour un montant total HT de 10 078.49 € € soit 12 094.19 € TTC,
- Demande la meilleure subvention possible au Conseil Départemental dans le cadre de l'enveloppe solidarité 2025.
- Donne tout pouvoir à Mme le Maire pour signer les pièces utiles au dossier.

DELIBERATION 462024 REFECTION DU TOIT BATIMENT COMMUNAL -DEMANDE DE SUBVENTION ENVELOPPE DE SOLIDARITE 2025

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de refaire le toit d'un bâtiment communal sis à Villemontais rue Saint Martin.

En effet, cet immeuble est situé dans un couloir très venté et subissent à chaque tempête de fortes dégradations (tuiles déplacées voire envolées avec risque d'accident et infiltrations).

Madame le Maire donne lecture du devis concernant ce projet :

- réfection du toit du bâtiment communal, devis de la SARL MURE-CHANTELOT de Saint Alban les Eaux (Loire) pour un montant HT de 22 187.42 € soit 26 624.90 €

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire et à l'unanimité de ses membres :

- Accepte le montant du devis ci-dessus pour un montant total HT de 22 187.42 € € soit 26 624.90 € TTC,
- Demande la meilleure subvention possible au Conseil Départemental dans le cadre de l'enveloppe solidarité 2025.
- Donne tout pouvoir à Mme le Maire pour signer les pièces utiles au dossier.

DELIBERATION 472024 REFECTION SOL SPORTIF DE LA SALLE OMNISPORTS -DEMANDE DE SUBVENTION ENVELOPPE DE SOLIDARITE 2025

Madame le Maire explique au conseil municipal la nécessité de remplacer le sol sportif de la salle omnisports.

En effet, celui-ci est vétuste : la commune avait fait l'acquisition d'un sol d'occasion il y a une dizaine d'année.

Madame le Maire explique que l'association sportive Villemontoise a des équipes de jeunes qui évoluent en Région. Il est donc primordial d'acquérir un nouveau sol sportif.

Les lignes de jeu pour le basket et le badminton, seront tracées.

Madame le Maire donne lecture du devis concernant ce projet :

- réfection du sol sportif du gymnase, devis de ST GROUPE de Saint Héand (Loire) pour un montant HT de 50 710.00 € soit 60 852.00 €

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire et à l'unanimité de ses membres :

- Accepte le montant du devis ci-dessus pour un montant total HT de 50 710.00 € soit 60 852.00 € TTC,

- Demande la meilleure subvention possible au Conseil Départemental dans le cadre de l'enveloppe solidarité 2025.
- Donne tout pouvoir à Mme le Maire pour signer les pièces utiles au dossier.

#### DELIBERATION 482024 ATTRIBUTION SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS VILLEMONTOISES

Madame le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 08 Octobre 2015 concernant le règlement d'attribution de subvention aux associations Villemontoises.

Monsieur GUICHERD Cyril, Vice-Président de la commission « Vie Associative » rend son rapport et présente son tableau récapitulatif 2024 :

Moto Club	:	184.00 €
APEL (Association Parents d'élèves)	:	159.00 €
Comité d'Animation Villemontois	:	193.00 €
Basket Villemontois	:	1 042.00 €
AMATHEA (théâtre)	:	460.00 €
BIBLIOTHEQUE	:	219.00 €
Amicale Boules de la Côte	:	281.00 €
PECHEURS DE LA COTE	:	73.00 €
ESSOR (Espoir Ouest Roannais foot)	:	508.00 €
SOU DES ECOLES	:	219.00 €
Maison Jeunes et de la Culture	:	498.00 €
Amicale Pétanque Villemontoise	:	293.00 €
Parapente	:	316.00 €
Villemoncrée	:	186.00 €
Badminton	:	28.00 €
ADMR	:	227.00 €
Millésime	:	<u>215.00 €</u>
Soit un total de		5 101.00 €

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire et le rapport de la commission Vie associative et à l'unanimité de ses membres :

- Accepte l'attribution de subvention 2024 énumérée ci-dessus,

#### DELIBERATION 492024 DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME VOIRIE 2025

Monsieur GAUDARD Bernard, Adjoint au Maire, Vice-Président de la commission Voirie explique au conseil municipal les divers projets à effectuer sur 2025

Des devis ont été demandés :

- Aménagement VC n° 6 chemin des Pothiers pour un montant de	13 160.25 € HT
- Aménagement VC n° 3 Le grand Chemin pour un montant de	4 562.50 € HT
- Aménagement VC n° 110 chemin de Pierre à Bois pour un montant de	7 555.95 € HT
- Aménagement VC n° 104 chemin de Mayençat pour un montant de	<u>30 780.75 € HT</u>
	<b>56 059.45 € HT</b>

Le conseil municipal entendu l'exposé de Monsieur GAUDARD Bernard :

- accepte les devis présentés ci-dessus pour un montant de 56 059.45 € HT soit 67 271.34 € TTC
- demande la meilleure subvention auprès de Monsieur le Conseiller Départemental dans le cadre du programme VOIRIE 2025.

#### DELIBERATION 502024 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – EXERCICE 2025 – DEMANDE CONCERNANT LA RENOVATION THERMIQUE DE LA TOITURE DE LA CANTINE SCOLAIRE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal l'urgence d'engager les travaux de rénovation de la toiture de la cantine scolaire sise au 105, rue Saint Martin à Villemontais.

En effet, lors des travaux d'aménagement de ce bâtiment en 2018 pour installer notre cantine, la toiture n'avait pas fait l'objet d'une rénovation.

Or, la toiture étant vieillissante, elle présente des fuites chroniques et des chutes de tuiles à chaque épisode météorologique et n'est, par conséquent, pas isolée.

Madame le maire donne lecture du devis des travaux indispensables :

- devis de la SARL MURE-CHANTELOT pour un montant de 36 921.82 € HT soit 44 306.18 € TTC.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire et à l'unanimité de ses membres :

- Sollicite une Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2025 pour l'opération scolaire.

- Dit que la somme de 44 306.18 € TTC sera inscrite au budget primitif 2025.
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer l'ensemble des pièces utiles au dossier.

DELIBERATION 512024 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – EXERCICE 2025 – DEMANDE CONCERNANT LA RENOVATION THERMIQUE DE LA TOITURE D'UN BATIMENT COMMUNAL

Madame le Maire rappelle au conseil municipal l'urgence d'engager les travaux de rénovation de la toiture d'un bâtiment communal sise au 111, rue Saint Martin à Villemontais.

En effet, la toiture étant vieillissante, elle présente des fuites chroniques et des chutes de tuiles à chaque épisode météorologique et, n'est, par conséquent, pas isolée.

Madame le maire donne lecture du devis des travaux indispensables :

- devis de la SARL MURE-CHANTELOT pour un montant de : 22 187.42 € HT soit 26 624.90 € TTC.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire et à l'unanimité de ses membres :

- Sollicite une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2025 pour l'aménagement des conditions de vie, d'accueil et d'animation dans les communes.
- Dit que la somme de 26 624.90 € TTC sera inscrite au budget primitif 2025.
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer l'ensemble des pièces utiles au dossier.

DELIBERATION 522024 REFECTION SOL SPORTIF DE LA SALLE OMNISPORTS -DEMANDE DE DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL 2025 (DSIL)

Madame le Maire explique au conseil municipal la nécessité de remplacer le sol sportif de la salle omnisports.

En effet, celui-ci est vétuste : la commune avait fait l'acquisition d'un sol d'occasion il y a une dizaine d'année.

Madame le Maire explique que l'association sportive Villemontoise a des équipes de jeunes qui évoluent en Région. Il est donc primordial d'acquérir un nouveau sol sportif.

Les lignes de jeu pour le basket et le badminton, seront tracées.

Madame le Maire donne lecture du devis concernant ce projet :

- réfection du sol sportif du gymnase, devis de ST GROUPE de Saint Héand (Loire) pour un montant HT de 50 710.00 € soit 60 852.00 €

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire et à l'unanimité de ses membres :

- Accepte le montant du devis ci-dessus pour un montant total HT de 50 710.00 € soit 60 852.00 € TTC,
- Demande la meilleure subvention possible dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local 2025 (DSIL)
- Donne tout pouvoir à Mme le Maire pour signer les pièces utiles au dossier.

DELIBERATION 532024 REFECTION SOL SPORTIF DE LA SALLE OMNISPORTS -DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX ANNEE 2025

Madame le Maire explique au conseil municipal la nécessité de remplacer le sol sportif de la salle omnisports.

En effet, celui-ci est vétuste : la commune avait fait l'acquisition d'un sol d'occasion il y a une dizaine d'année.

Madame le Maire explique que l'association sportive Villemontoise a des équipes de jeunes qui évoluent en Région. Il est donc primordial d'acquérir un nouveau sol sportif.

Les lignes de jeu pour le basket et le badminton, seront tracées.

Madame le Maire donne lecture du devis concernant ce projet :

- réfection du sol sportif du gymnase, devis de ST GROUPE de Saint Héand (Loire) pour un montant HT de 50 710.00 € soit 60 852.00 €

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire et à l'unanimité de ses membres :

- Accepte le montant du devis ci-dessus pour un montant total HT de 50 710.00 € soit 60 852.00 € TTC,
- Demande la meilleure subvention possible dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2025, opération secteur Sports, Loisirs, Culture.
- Donne tout pouvoir à Mme le Maire pour signer les pièces utiles au dossier.

DELIBERATION 542024 ADOPTION DU PLAN DE FORMATION MUTUALISE 2025-27 AU PROFIT DES AGENTS DE VILLEMONTAIS

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que :

La formation est un levier dans l'accompagnement des agents afin de maintenir et développer leurs compétences. Elle favorise leur adaptation aux évolutions des missions de service public et leur propre évolution professionnelle. Le plan de formation identifie et recense les besoins en formation de la collectivité et des agents.

Le droit à la formation professionnelle tout au long de la vie est reconnu par les statuts de la fonction publique territoriale, qu'il est garanti à tous les agents de la collectivité, quel que soit leur statut : titulaire, stagiaire et contractuel.

La formation est un outil de gestion des ressources humaines qui permet, parallèlement et complémentirement au recrutement, à la mobilité, à la gestion des carrières et à l'évaluation, d'acquérir, maintenir, développer des compétences nécessaires à la réalisation des missions de service public. Elle contribue à la qualité du service rendu à l'utilisateur et, en ce sens, la formation est un levier pour le développement des compétences ;

L'article L423-3 du CGFP précise l'obligation faite aux collectivités territoriales et aux établissements publics, d'établir un plan de formation annuel ou pluriannuel qui recense les actions de formation prévues pour les agents de la collectivité.

L'organisation des départs en formation relève de la responsabilité de l'autorité territoriale et de la hiérarchie, garante du bon fonctionnement du service, sachant que l'agent doit être acteur de son parcours de formation, tout au long de sa carrière.

Le CDG42 a rédigé un plan de formation mutualisé sur la base du recensement établi par le CNFPT auprès des collectivités de la Loire de moins de 50 agents, permettant ainsi de se regrouper par territoire pour l'analyse des besoins de formation et l'expression des demandes. La réponse formation sera ainsi adaptée, locale, efficace, compte-tenu des effectifs et des moyens.

Ce plan de formation mutualisé s'appliquera au cours sur les années 2025, 2026, 2027. Il sera prévu un recensement annuel des besoins de formation par territoire lors des réunions proposées par le CDG42 en partenariat avec le CNFPT.

Ce plan de formation mutualisé a été présenté pour avis au Comité Sociale Territorial en date du 21 novembre 2024.

Les axes du plan de formation mutualisé sont les suivants :

- ➔ Axe 1 : S'informer pour actualiser ses connaissances
- ➔ Axe 2 : Se professionnaliser et se perfectionner dans son cœur de métier
- ➔ Axe 3 : Prévenir les situations à risques et être acteur de la santé et sécurité au travail
- ➔ Axe 4 : Permettre et inciter les agents à être acteurs de leurs parcours professionnels
- ➔ Axe 5 : Intégrer le développement durable dans les pratiques professionnelles

Les membres du conseil municipal entendu l'exposé de Madame Le Maire décident à l'unanimité de :

1. Approuver le plan de formation mutualisé (PFM 2025/27) tel que présenté et annexé à la présente délibération,
2. Approuver le règlement de formation qui définit les modalités pratiques d'exercice de la formation, de prise en charge des frais de déplacement et de la gestion des formations à titre personnel ainsi que le budget prévu pour leur financement.

#### DELIBERATION 552024 DECISION MODIFICATIVE N° 4

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative afin d'honorer le paiement des subventions aux associations pour l'année 2024.

Madame le Maire propose la décision modificative numéro 4

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Compte 6232 Fêtes et cérémonies : - 400.00 €

Compte 65748 Subventions : + 400.00 €

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Madame Le Maire et à l'unanimité de ses membres :

-Accepte la décision modificative numéro 4

#### DELIBERATION 562024 EQUIPEMENT SPORTIF REFECTION SOL SPORTIF DE LA SALLE OMNISPORTS - DEMANDE DE SUBVENTION REGION BONUS RURALITE

Madame le Maire explique au conseil municipal la nécessité de remplacer le sol sportif de la salle omnisports.

En effet, celui-ci est vétuste : la commune avait fait l'acquisition d'un sol d'occasion il y a une dizaine d'années.

Madame le Maire explique que l'association sportive Villemontoise a des équipes de jeunes qui évoluent en Région. Il est donc primordial d'acquérir un nouveau sol sportif.

Les lignes de jeu pour le basket et le badminton, seront tracées.

Madame le Maire donne lecture du devis concernant ce projet :

- réfection du sol sportif du gymnase, devis de ST GROUPE de Saint Héand (Loire) pour un montant HT de 50 710.00 € soit 60 852.00 €

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire et à l'unanimité de ses membres :

- Accepte le montant du devis ci-dessus pour un montant total HT de 50 710.00 € soit 60 852.00 € TTC,
- Demande la meilleure subvention possible dans le cadre de la subvention de la Région - bonus ruralité.
- Donne tout pouvoir à Mme le Maire pour signer les pièces utiles au dossier.

#### DELIBERATION 572024 RENOVATION THERMIQUE SALLE ERA -DEMANDE DE SUBVENTION ENVELOPPE TERRITORIALISEE 2025

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de changer toutes les fenêtres de la salle ERA.

D'origine, elles ne sont pas adaptées aux exigences de la rénovation énergétique et représentent une passoire thermique.

Elle rappelle que les 3 portes ont déjà été remplacées précédemment et qu'il convient de poursuivre le chantier de rénovation.

Elle propose au conseil de planifier aussi l'isolation de la salle grâce à l'habillage mural intérieur consistant à la pose d'un panneau isolant en laine de roche.

Madame le Maire donne lecture des devis concernant ce projet :

- changement des fenêtres, devis de la S.A.S VERVAS METAL de Roanne (Loire) pour un montant HT de 25 650.00 € soit 30 780.00 € TTC
- habillage des murs de la salle, devis de la Société OMABOIS de Neulise (Loire) pour un montant HT de 27 342.00 € soit 32 810.40 € TTC

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire et à l'unanimité de ses membres :

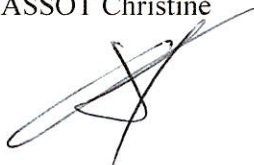
- Accepte le montant des devis ci-dessus pour un montant total HT de 52 992.00 € soit 63 590.40 € TTC,
- Demande la meilleure subvention possible au Conseil Départemental dans le cadre de l'enveloppe territorialisée 2025.
- Donne tout pouvoir à Mme le Maire pour signer les pièces utiles au dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le secrétaire de séance

Le Maire,

BASSOT Christine



GAUME Marie-Françoise

